

Affaire de la MGP : déjà 282 policiers ont déposé plainte

L'information, révélée par la rédaction de [RTL](#), avait de quoi surprendre : 112.000 policiers et leur famille, retraités ou en service actif, tous adhérents de la Mutuelle Générale de la Police (MGP) ont appris que leurs données personnelles avaient été divulguées sur un serveur internet par malveillance.

Ces informations sensibles sont par ailleurs restées en ligne plusieurs semaines, au cours du mois de juin 2016, période à laquelle les policiers Jessica Schneider et Jean-Baptiste Salvaing ont été assassinés à leur domicile de Magnanville par le terroriste islamiste Larossi Abballa, ne laissant aucun doute sur la réalité des cibles potentielles que sont désormais les fonctionnaires de police.

Face au malaise suscité par cette grave et curieuse affaire, aucune information n'a filtré quant à l'identité de l'auteur des faits, ou à ses motivations réelles. La seule chose que nous avons appris est qu'il s'agissait d'un ancien employé de la mutuelle MGP, exerçant ses fonctions à Limoges.

Rappelons que les policiers sont tenus de choisir l'une des mutuelles de la police, dont fait partie la MGP, dans le cadre du régime obligatoire d'assurance maladie. A l'évidence, nombreux sont ceux qui sont en droit de le regretter. Une missive leur a d'ailleurs été adressée par la direction de la mutuelle, se voulant rassurante, mais n'apportant pas de réponse aux légitimes inquiétudes quant à l'impact réel de cet acte délictueux s'agissant de leur sécurité.

Ainsi, ce sont déjà 282 plaintes qui ont été déposées par l'intermédiaire de Maître Gabriel VERSINI, avocat au barreau

de Lyon, spécialisé dans la défense des forces de l'ordre et de sécurité, auprès du parquet de Limoges, territorialement compétent.



Me Gabriel VERSINI lors d'une interview sur TV-Libertés

Contacté par nos soins, Me Gabriel VERSINI nous a informé de ce qu'il avait visé cinq infractions, certaines étant imputables à l'auteur des faits, d'autres à la MGP en tant que personne morale : défaut de sécurisation des données, divulgation intentionnelle de données confidentielles, détournement de finalité de données, usage de données d'identification d'autrui, et mise en danger d'autrui.

Me VERSINI nous a informés que déjà nombre de policiers en activité ont fait une demande de protection fonctionnelle auprès de leurs préfectures de rattachement dans le but d'obtenir la prise en charge par l'Etat de leurs frais de justice, et qu'il est toujours possible pour ceux qui ne l'ont pas encore fait de déposer plainte à leur tour en utilisant un formulaire disponible depuis ce lien : ([Télécharger le formulaire](#)), qu'il convient de retourner à son cabinet à l'adresse suivante : **Me Gabriel VERSINI, 18, cours Lafayette, 69003 LYON.**

L'omerta qui entoure cette sombre affaire est visiblement sur le point de voler en éclats, et les questions légitimes des policiers quant à l'impact réel des faits sur leur sécurité et celle de leur famille devraient prochainement trouver des réponses.

Gageons qu'à l'avenir, la sécurisation des données personnelles des fonctionnaires de police ne soit plus prise à la légère, mais force est de constater, au vu de l'ampleur des dégâts, que le mal est fait !

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette affaire.

Sébastien JALLAMION